

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 09 DECEMBRE 2021
N°09/2021

République
Française
Département
Haute-Saône

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	16
Votants	19
Absents	3
Exclus	0

Date de convocation
02 décembre 2021

**PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE**

DE FROIDECONCHE

Séance du 09 Décembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le neuf décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle des Fêtes de Froideconche sous la présidence de Monsieur Eric PETITJEAN, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : ANCELET Sylviane, BUSCHINI Jean-Claude, CAILLET Daniel, DECHAMBENOIT Pierrette, FAIVRE Jérôme, FAIVRE-BAZIN Claudette, GAVOILLE Sylvie, JEANMASSON Christelle, MARGOLIS Joffrey, MARIGLIANO René, MOREL Marina, PERRIN Emmanuelle, PETITJEAN Eric, SAGUIN Stéphane, RENAUD Alain, STORTZ Maxime.

Absents excusés : Stéphanie JEANDESBOZ => pouvoir donné à Daniel CAILLET
Abella JUAN => pouvoir donné à Sylvie GAVOILLE
Nicolas NURDIN => pouvoir donné à Jean-Claude BUSCHINI

1) Désignation du secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour – 0 contre – 0 abstention), désigne Madame Claudette FAIVRE-BAZIN en tant que secrétaire de séance.

2) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 9 novembre 2021 :

Après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour – 0 contre – 0 abstention), le Conseil Municipal, APPROUVE le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 16 septembre 2021.

3) Décisions du Maire :

Néant

4) Allocation d'un budget dédié à la stérilisation des chats :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, l'obligation pour chaque commune de réguler la population des chats errants sur son territoire. Il apparaît donc incontournable de procéder à une stérilisation conséquente des chats errants afin d'éviter leur reproduction et leur prolifération. Il est proposé au conseil municipal de prévoir pour l'année 2022, un budget de 2 000.00 €, correspondant aux frais de stérilisation de 25 chats et par la même occasion de conventionner avec l'association « 30 Millions d'Amis »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- De VALIDER le principe de la mise en place d'une campagne de stérilisation des chats errants de la commune afin d'éviter leur prolifération
- D'ALLOUER la somme de 2 000.00 € pour cette action sur le budget primitif 2022. Les crédits seront prévus au budget primitif 2022.
- D'AUTORISER le maire à signer la convention liant la commune à l'association « 30 Millions d'Amis ».

5) Validation des avenants du MAPA Restructuration des Bâtiments Communaux :

Le maire expose : « Nous avons été destinataires de nouveaux avenants concernant le marché de restructuration des bâtiments communaux. Aussi, afin de prendre en compte ces nouvelles modifications, nous devons prendre une délibération pour les valider. Ces avenants sont les suivants :

LOT N°	ENTREPRISE	MONTANT HT
03 – DEMOLITION – GROS OEUVRE	COTTA	85 383.40 €
Soit une moins-value 85 383.40 € HT sur le lot N°3		
13– ELECTRICITE COURANTS FAIBLES	RG ELECTRICITE / PINGON PERREY	2 604.00 €
Soit une plus-value 2 604.00 € HT sur le lot N°13		
15 – REVETEMENT DE SOLS	SARL MACCANIN	1 840.00 €
Soit une plus-value 1 840.00 € HT sur le lot N°15		

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**:

VALIDE cet avenant

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

6) Recours à un emprunt – choix d'une banque :

Suite à la consultation auprès des banques lancée le mois dernier, nous vous proposons de retenir l'offre suivante :

BUDGET EAU : Travaux d'investissement 2022

Banque retenue : CREDIT MUTUEL

Montant : 60 000 €

Durée : 15 ans

Périodicité de remboursement : trimestrielle

Taux : 0.65 % (taux fixe)

Coût des intérêts : 3 021.22 €

Coût total de l'emprunt : 63 021.22 €

Frais de dossier : 150.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**, VALIDE cette proposition et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

7) Renouvellement de la ligne de trésorerie – choix d'une banque :

Dans le cadre du renouvellement de la ligne de trésorerie, nous avons lancé une consultation auprès des établissements bancaires. Nous proposons de retenir l'offre suivante :

BUDGET COMMUNAL :

Montant : 175 000 €

Banque retenue : CREDIT MUTUEL

Taux : Euribor + 0.60%

Frais de dossier : Néant

Commission d'engagement : 175.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**:

VALIDE le choix de la banque CREDIT MUTUEL pour le renouvellement de la ligne de trésorerie.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à l'ouverture de cette ligne de trésorerie.

8) Autorisation des dépenses d'investissement :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré DECIDE : Dans l'attente du vote du budget primitif 2022 de la Commune ainsi que de ses budgets annexes, d'autoriser le paiement des dépenses d'investissement dans la limite de :

Article	Budget Eau	
	BP 2021	25%
21531	43 068.00 €	10 767.00 €
2315	492 090.92 €	123 022.73 €
TOTAL	535 158.92 €	133 789.73 €

Article	Budget Assainissement	
	BP 2021	25%
2315	121 218.94 €	30 304.73 €
TOTAL	121 218.94 €	30 304.73 €

Article	Budget Communal	
	BP 2021	25%
202	10 000.00 €	2 500.00€
2117	26 000.00 €	5 000.00 €
2128	2 000.00 €	500.00 €
21312	15 000.00 €	3 750.00 €
21318	86 000.00 €	21 500.00 €
2132	5 000.00 €	1 250.00 €
2138	65 000.00 €	16 250.00 €
2151	50 000.00 €	12 250.00 €
21534	50 000.00 €	12 250.00 €
2183	80 000.00 €	20 000.00 €
2184	77 500.00 €	19 37500 €
2188	2 500.00 €	625.00 €
2313	1 640 857.15 €	410 214.29 €
2315	59 694.88 €	14 923.72 €
TOTAL	2 169 552.03 €	542 388.01 €

QUESTIONS DIVERSES

Acquisition d'un photocopieur plus performant pour la mairie : 6 000.00 €HT

Séance levée à 22h10